



COMPTE RENDU DE LA CAP LOCALE DE CATEGORIE B DU 27/4/07

Les méfaits de la réforme de la notation commencent à jouer à plein

-TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE CONTRÔLEUR PRINCIPAL

19 contrôleurs de 1^{ère} classe remplissaient les conditions pour être retenus. Trois de ces agents partant à la retraite courant 2007 ne pouvant bénéficier d'une nomination au 31/12/2007 ont été écartés. La direction locale suite à notification de la DGCP d'un quota de 4 possibilités a donc décidé de proposer les quatre agents suivants :

- Mme Etienne PUZOS
- Mme Sylviane PERUZZA
- Mme Anne-Marie BUFFAT
- M. Gérard DUTREY.

Alors que FO votait pour la proposition de l'administration, les élus CGT ont refusé de voter pour la liste présentée. **En effet, outre l'opposition de fond de notre syndicat au système de notation et sans mésestimer la valeur des personnes proposées, tous les agents remplissant les conditions statutaires ne sont pas retenus.**

Les tableaux d'avancement fonctionnent de plus en plus comme des listes d'aptitude bis pour peu que le nombre de promotions autorisées vienne à diminuer. Ainsi, alors que la grille actuelle, comme le rappelle d'ailleurs la note de service du 12 février 2007 tant en catégorie B qu'en catégorie C, ne répond pas à un critère de fonctionnalité, les agents peuvent se voir, contrairement à leurs collègues de catégorie A, lourdement pénalisés dans leur déroulement de carrière normal au sein du grade. En effet, les notes obtenues sur les trois dernières années priment sur l'ancienneté dans l'échelon, celle-ci n'intervenant qu'en troisième lieu pour « départager » les agents à égalité de bonification.

Les CAP locales en sont réduites à être de simples chambres d'enregistrement sans initiative.

De plus, dans cette CAP nous ne pouvions voter la proposition de l'administration car elle écarte un agent noté 19 en 2004 et dont l'évolution de note est positive en 2005 et 2006.

Enfin, le système actuel ne garantit pas l'égalité des possibilités de promotion d'un département à un autre.

Sur notre demande concernant la **CAP D'AFFECTATION DU 3/3/2007** et la difficulté de procéder à la finalisation du mouvement sur le poste « caisse-accueil » à la TG, la direction nous faisait part de son intention de procéder à la régularisation de la situation par l'opération de rétrogradation dont on connaît à ce jour l'épilogue. Suite à l'intervention des personnels et de leurs représentants, la procédure à l'encontre de notre collègue est abandonnée et sa mutation maintenue.

Les élus CGT : Franck BAZEILLE, Jacques LAMARQUE et Pierre DURAND.